

# **Aimez-vous les uns les autres :** **Réduire l'inégalité en éliminant la pauvreté au Canada**

*Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Étude sur l'inégalité des revenus au Canada*

Avril 2013

**CITIZENS for PUBLIC JUSTICE**

# CITIZENS for PUBLIC JUSTICE

## **Notre vision**

- CPJ est résolu à assurer l'épanouissement de l'être humain et l'intégrité de la Création en tant que réponse fidèle à l'appel de Dieu à l'amour, la justice et la gérance.
- Nous envisageons un monde où les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous à l'intérêt commun et en tirent parti.

## **Notre mission**

- La mission de CPJ est de promouvoir la *justice publique* au Canada en façonnant les principaux débats sur les politiques publiques par des recherches et des analyses, des publications et un dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à souscrire aux politiques et aux pratiques qui reflètent l'appel de Dieu à l'amour, la justice et la gérance.

## **Justice publique**

- La justice publique est la dimension *politique* de l'amour que l'on porte à son voisin, de la sollicitude que l'on a pour la Création et du respect de l'intérêt commun, et relève particulièrement des responsabilités des pouvoirs publics et des citoyens.

Ces dernières années, l'inégalité des revenus a fait l'objet de bien des articles, de commentaires et de débats. C'est une question qui suscite un grand intérêt dans les médias et le public. Les Canadiens sont de plus en plus conscients de cette inégalité et s'inquiètent de ses effets.

Les églises et les communautés religieuses du Canada partagent ces inquiétudes et estiment que tous, y compris le gouvernement fédéral, doivent faire en sorte que chacun puisse vivre dans la dignité, vive dans le bien-être et ait des perspectives d'avenir.

Citizens for Public Justice (CPJ) est un organisme national non partisan de gens qui, inspirés par leur foi, ont une vision plus prospère pour le Canada. CPJ estime que trop souvent les débats sur l'inégalité tournent en confrontations improductives entre le camp des nantis et les autres, les 99 % restants.

Ne se concentrer que sur les nantis n'améliorera pas la vie de l'ensemble de la population. Le segment le plus touché par l'inégalité est constitué des 10 % de la population qui sont les plus pauvres, et c'est là une responsabilité qui nous incombe à nous tous.

### **Mettre un terme à l'inégalité en relevant les revenus des 10 % les plus pauvres**<sup>1</sup>

Nous proposons un plan d'action contre l'inégalité au Canada qui vise à mettre un terme au dénuement *absolu* par des mesures de complément du revenu ciblées. Nous reconnaissons que les mesures de l'inégalité des revenus relatifs sont utiles, **mais notre démarche consiste à viser en premier un relèvement du revenu des ménages les plus pauvres jusqu'à ce que celui-ci atteigne un niveau plus acceptable**. Les pauvres sont *très* pauvres au Canada; en moyenne, les personnes et les familles à faible revenu (soit 3 millions de personnes) disposent de revenus qui ne représentent que les deux tiers du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. Comme l'économiste en chef de la Banque TD, Greg Alexander, et d'autres l'ont récemment indiqué, les ménages pauvres ont très peu de possibilités et de chances d'accéder à une vie meilleure en raison de leur extrême indigence<sup>2</sup>.

Les Canadiens qui constituent le quintile inférieur pour ce qui est des revenus ont vu leurs revenus chuter de 26,2 % au cours des 30 dernières années, ce dont fait état le document que publiera prochainement CPJ intitulé « Income, Wealth, and Inequality ».

---

<sup>1</sup> Il s'agit du nombre approximatif de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) (après impôt), le seuil de pauvreté officiel au Canada. Le SFR est le niveau auquel une famille doit dépenser plus de 63 % de son revenu en alimentation, logement et habillement. Comme le souligne le [CPJ's Poverty Trends Scorecard – Canada 2012](#), 9,0 % de la population vit actuellement sous ce seuil. Le SFR après impôt pour une famille de quatre personnes dans un grand centre urbain s'établissait à 36 504 \$ par an en 2010, mais la famille pauvre moyenne ne dispose que des deux tiers de cette somme, soit 24 337 \$.

<sup>2</sup> *Financial post* (11 décembre 2012) « Canadian income inequality could be growing more than traditional data suggests ». <http://business.financialpost.com/2012/12/11/canadas-income-gap-holds-steady-as-both-rich-and-poor-make-gains/>

En 2010, le revenu après impôt *moyen* de ce groupe se situait à seulement 27,300 \$ par an<sup>3</sup>. Bon nombre ont des revenus bien inférieurs et ont de la difficulté à payer leur loyer et leurs dépenses, en constante augmentation.

En relevant les revenus des pauvres au Canada :

1. nous assumons notre responsabilité collective qui est de à prendre soin des plus démunis, en faisant appel aux politiques publiques pour égaliser les chances et veiller à ce que les pauvres aient davantage de possibilités dans la vie<sup>4</sup>;
2. nous réduisons l'inégalité générale et les retombées négatives sur la société dans son ensemble (hausse de la criminalité, accroissement des problèmes de santé mentale, baisse de niveau de confiance et du capital social, etc.);
3. nous sommes responsables sur le plan budgétaire en permettant aux pouvoirs publics et aux contribuables d'économiser des sommes considérables<sup>5</sup>.

Dans certains groupes, la concentration de pauvres et de personnes défavorisées augmente. Dans le présent mémoire, nous proposons des interventions ciblées visant trois groupes particulièrement vulnérables : les familles monoparentales (dont 18,7 % vivent dans la pauvreté), les personnes seules en âge de travailler (31,3 %) et les personnes handicapées (13,6 %). Nos recommandations pour chacun de ces groupes visent à améliorer les compléments au revenu existants ou les programmes pour lesquels le gouvernement fédéral est doté de la structure administrative nécessaire. Même si le présent rapport n'en fait pas mention, d'autres politiques devront être mises sur pied pour les autres groupes vulnérables, à savoir les personnes autochtones, les immigrants de fraîche date et les communautés ethniques ainsi que les femmes.

Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire soumis à l'occasion des consultations prébudgétaires de 2012, CPJ s'oppose vivement à la mise en équation simpliste de la croissance économique et du bien-être. Les personnes à faible revenu sont tout simplement laissées pour compte. Si le volet moral du débat est de savoir comment se comportent les plus démunis et les plus vulnérables, nous estimons qu'il

---

<sup>3</sup>.Citizens for Public Justice (2013) « Poverty Trends Scorecard : Income, Wealth, and Inequality ». P. 17

<sup>4</sup> L'égalité des chances échappe aux pauvres, qui sont plus susceptibles de souffrir de mauvaise santé, d'insécurité alimentaire, d'être logé dans des habitations précaires voire être sans-abri, disposent de peu d'occasions de suivre des études ou des formations, doivent vivre dans le stress et l'instabilité familiale, etc. Selon le Conference Board du Canada, le revenu joue souvent un rôle critique comme facteur permettant ou empêchant la permanence d'autres facteurs socioéconomiques de la santé (voir [Health Matters: An Economic Perspective](#), à la page 25).

<sup>5</sup> De divers rapports sur le coût de la pauvreté révèlent les frais exorbitants liés à la pauvreté, notamment les interventions en cas d'urgence, les répercussions sur le système de soins de santé et sur le système judiciaire. Voir [Le sens des sous pour résoudre la pauvreté](#), du Conseil national du bien-être social (2011), [The Real Cost of Homelessness](#) de Stephen Gaetz's (2012) et [Poverty is Making us Sick](#) (2008) du Wellesley Institute.

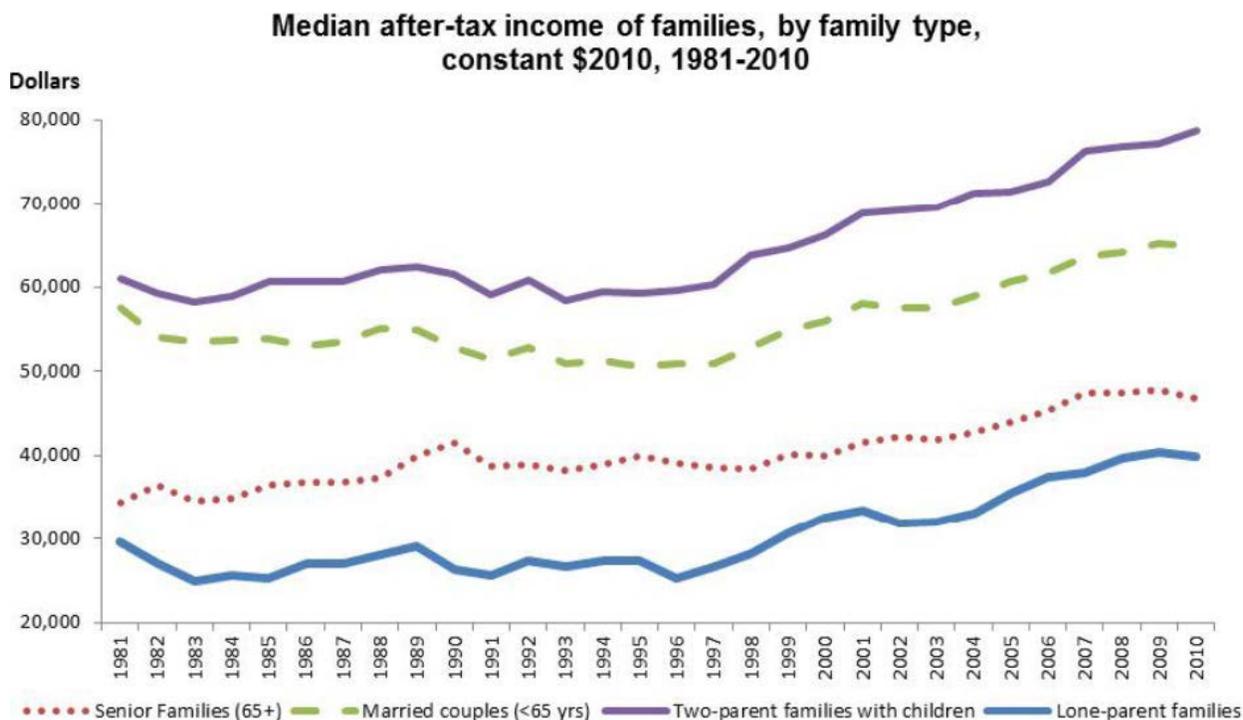
s'agit justement des gens auxquels nous devons prêter attention dans le débat sur l'inégalité.

### **Améliorer les perspectives d'avenir pour les familles monoparentales**

Chez les familles monoparentales, l'insécurité économique est très forte. En 2010, ces familles étaient trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que celles avec enfants où les deux parents sont présents (18,7 % contre 5,1 %). De surcroît, un enfant sur cinq (21,8 %) qui vit avec un seul parent était dans la pauvreté en 2010<sup>6</sup>.

La bonne nouvelle c'est que les taux de pauvreté chez les familles monoparentales accusent une baisse significative depuis 30 ans. En effet, ce taux a chuté de 62 % depuis son sommet atteint au milieu des années 1990.

Malgré ces progrès, les familles monoparentales sont toujours contraintes de vivre avec très peu. Leur revenu médian après impôt n'est que de 39 900 \$ par an. Il n'est pas difficile d'imaginer les difficultés que peut avoir un parent vivant seul à nourrir correctement sa famille avec si peu (si l'on tient compte du coût du logement, de l'alimentation, des vêtements, des soins de garde, des transports, etc.) et encore plus pour les nombreuses familles dont les revenus sont encore *plus faibles*.



<sup>6</sup> Citizens for Public Justice (2012). *Poverty Trends Scorecard: Canada 2012*. [www.cpj.ca/files/docs/poverty-trendsscorecard.pdf](http://www.cpj.ca/files/docs/poverty-trendsscorecard.pdf), p.13

**Median after-tax income of families, by family type, constant 2010, 1981-2010 =**  
Revenu médian après impôt des familles, par type de famille, en dollars constants de 2010, 1981-2010.

**Dollars =** dollars

**70,000 =** 70 000

**60,000 =** 60 000

**50,000 =** 50 000

**40,000 =** 40 000

**30,000 =** 30 000

**20,000 =** 20 000

**Senior Families (65+) =** Ménage de 65 ans et plus

**Married couples (< 65 yrs) =** Couples mariés de moins de 65 ans

**Two-parent families with children =** Familles biparentales avec enfants

**Lone-parent families =** Familles monoparentales

**La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)** qui comprend le **Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)** pour les familles à revenu faible ou modeste, initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lancée en 1998, permet véritablement de limiter la pauvreté des enfants et des familles. La PFCE/SPNE est une prestation non imposable, progressive et remboursable versée chaque mois aux familles admissibles. Des bonifications ciblées à la PFCE constitueraient une grande amélioration pour les familles vivant dans la pauvreté, notamment les familles monoparentales et leurs enfants, sur les plans des moyens de subsistance, des possibilités qui s'offrent à eux et de leur avenir.

### ***Recommandation 1 :***

***Porter la PFCE/SPNE de son seuil maximum actuel de 3 582 à 5 400 \$ par enfant (en dollars de 2013, indexé sur l'inflation) pour les familles à faible revenu.*** Un tel relèvement pourrait être financé en partie par l'élimination des prestations non progressives comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le Crédit d'impôt pour enfants non remboursable et le Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Si le gouvernement fédéral rationalise l'appui qu'il offre aux enfants et aux familles de la sorte, il pourrait mettre en place une prestation unique et efficiente visant les familles les plus nécessiteuses.

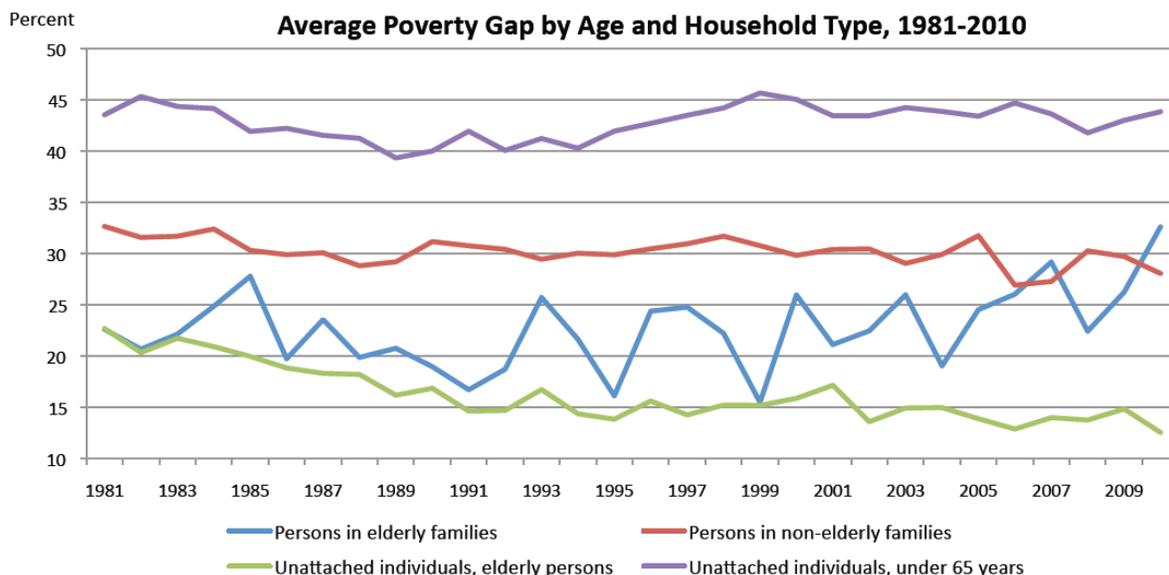
### **Améliorer les possibilités pour les personnes seules en âge de travailler**

Le revenu médian après impôt des hommes seuls en âge de travailler était en 2010 *inférieur* à ce qu'il était en 1981 (soit 28 800 \$ contre 31 000 \$) et, si le revenu des femmes seules a augmenté pendant cette période, leur revenu médian après impôt n'était toujours en 2010 que de 25 200 \$<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Citizens for Public Justice (2013). « Poverty Trends Scorecard : Income, Wealth, and Inequality ». p. 11

Près d'un tiers (31,3 %) des personnes seules en âge de travailler vivent dans la pauvreté, avec un revenu moyen représentant environ 55 % du seuil de pauvreté (écart de pauvreté)<sup>8</sup>. Pour une personne seule vivant dans un grand centre urbain comme Ottawa, cela représente un maigre revenu annuel, soit seulement 10 609 \$ (le seuil de pauvreté s'établissant à 19 307 \$).



Statistics Canada. Table 202-0802 - Persons in low income families, annual. Note: After-tax Low Income Cut-off

**Average Poverty Gap by Age and Household Type, 1981-2010 = Écart de pauvreté moyen par âge et type de ménage, 1981-2010.**

**Percent = En pourcentage**

**Persons in elderly families = Membres de ménages âgés**

**Unattached individuals, elderly persons = Personnes âgées vivant seules**

**Persons in non-elderly families = Membres de ménages jeunes**

**Unattached individuals, under 65 years = Personnes seules de moins de 65 ans**

**Statistics Canada, Table 202-0802 - Persons in low income families, annual. Note :**

**After-tax Low Income Cut-off = Statistique Canada, tableau 202-0802 - Personnes faisant partie de familles à faible revenu, en chiffres annuels. Note : Faible revenu après impôt.**

Certains seront surpris d'apprendre que près de 40 % des ménages pauvres comportent une personne qui travaille<sup>9</sup>. En effet, avec la montée du travail précaire (à temps partiel, temporaire ou à contrat) et un travailleur sur quatre ayant désormais un emploi mal rémunéré (selon l'OCDE, assorti d'un salaire inférieur des deux tiers au

<sup>8</sup> Citizens for Public Justice (2012). "Poverty Trends Scorecard: Canada 2012." <http://www.cpj.ca/files/docs/poverty-trends-scorecard.pdf>, p.17

<sup>9</sup> Citizens for Public Justice (2012). "Poverty Trends Scorecard: Canada 2012." <http://www.cpj.ca/files/docs/poverty-trends-scorecard.pdf>, p. 4

salaires médians - soit environ 13,33 \$ de l'heure en 2012), il est incroyablement difficile pour les personnes seules qui ont un emploi d'améliorer leur situation.

La **Prestation fiscale pour le revenu du travail (PFRT)** est un crédit d'impôt remboursable que le gouvernement conservateur a mis en place en 2007 dans le but d'aider financièrement les travailleurs à faible revenu, en les incitant à entrer sur le marché du travail, pour ceux bloqués dans le « piège de l'aide sociale », ou à conserver leur emploi, pour ceux ayant un travail mal rémunéré.

Malgré les relèvements, la PFRT maximale pour un travailleur célibataire s'élevait à 970 \$ par an en 2012 et disparaissait dès que le revenu net s'élevait à 17 478 \$. Le niveau de revenu actuel permis est tellement faible qu'un travailleur ayant un emploi à temps plein, toute l'année et rémunéré au salaire minimum n'y aurait pas droit, même s'il vit dans la pauvreté. Des relèvements de cette prestation, assortis de salaires minimums fédéral et provinciaux accrus élimineraient certains des grands facteurs dissuadant le travail rémunéré dans l'économie formelle, allègeraient les pressions qui pèsent sur l'aide sociale et feraient sortir bon nombre de personnes seules en âge de travailler de la pauvreté et leur donneraient accès à de plus grandes chances.

### ***Recommandation 2***

***Relever le niveau de la PFRT et en élargir l'admissibilité de sorte que tous les ménages ayant un revenu gagné inférieur au seuil de faible revenu après impôt puissent en bénéficier.*** Ceci est compatible avec les recommandations du caucus antipauvreté non partisan, de l'Institut Caledon et de *Dignity for All : the campaign for a poverty-free Canada*.

### **Améliorer les perspectives des personnes handicapées**

Les personnes handicapées sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté et s'y trouvent condamnées. Ce groupe ne connaît pas la sécurité économique en raison de taux de chômage plus élevés, d'un niveau d'instruction moindre, du manque d'aménagements en milieu de travail et de l'insuffisance des programmes de sécurité du revenu. En outre, ces personnes doivent souvent faire face à un coût de la vie très élevé, car elles ont besoin de soutiens onéreux.

Selon le Conseil des Canadiens avec déficiences, environ un demi-million de personnes handicapées vivent d'aide sociale au pays. L'amalgame actuel de programmes qui constitue le filet de sécurité sociale des personnes handicapées est insuffisant et a pour effet que bon nombre vivent dans une pauvreté aiguë.

En Ontario, par exemple, les prestations d'aide sociale que touchent les personnes handicapées plafonnent à 1 075 \$ par mois, soit 12 900 \$ par an. Cela semble non seulement injuste, mais également cruel, de condamner quelqu'un à une telle pauvreté. Pourquoi ne pas désirer le même niveau de vie, de bien-être et de dignité pour

quelqu'un qui n'est pas en mesure de travailler en raison d'un handicap grave à long terme que pour celui que nous souhaitons pour nous-mêmes?

Le Comité des ressources humaines de la Chambre des communes a fait le constat suivant dans son *Plan fédéral de réduction de la pauvreté de 2010* :

« souvent les programmes d'aide sociale des provinces et des territoires ne peuvent répondre aux besoins diversifiés des personnes handicapées. Un soutien insuffisant est souvent accordé aux personnes dont on ne peut s'attendre qu'elles tirent un revenu adéquat de leur travail et celles qui pourraient tirer un revenu de leur travail peuvent être dissuadées de le faire en raison de la perte possible d'avantages accordés dans le cadre des programmes d'aide sociale, dont l'aide pour les frais médicaux et les dépenses liées à une incapacité. Ce dont les Canadiens handicapés ont besoin, ce sont de bons programmes de sécurité du revenu et un système de soutien indépendant.<sup>10</sup> »

Le Comité des ressources humaines ainsi que le Sous-comité sénatorial sur les villes (2009) ont repris les appels de l'Association canadienne pour la santé mentale et du Conseil des Canadiens avec déficiences et recommandé au gouvernement fédéral qu'il étudie la viabilité et les coûts d'un **programme visant à assurer un revenu de base aux personnes handicapées** et les économies ainsi réalisées.

### ***Recommandation 3***

***En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, s'employer à établir un programme visant à assurer un revenu de base aux personnes handicapées, leur permettant de disposer d'un revenu égal ou supérieur au seuil de faible revenu et administré par la voie du régime fiscal fédéral.*** Les économies ainsi réalisées sur le plan de l'aide sociale provinciale pourraient être réinvesties dans les programmes de soutien aux personnes handicapées qu'assurent les gouvernements provinciaux et territoriaux.

---

<sup>10</sup> Chambre des communes, *Plan fédéral de réduction de la pauvreté : Travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada*  
<http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/403/HUMA/Reports/RP4770921/humarp07/humarp07-f.pdf>.  
p. 141